

COMMUNE DE CINDRE

Séance du 13.11.2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2024
Reçu en préfecture le 13/12/2024
Publié le
ID : 003-210300794-20241209-PV13112024-AU



PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de CINDRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Monique SEROUX, Maire.

Date de convocation : le 07 novembre 2024

Membres présents : Monique SEROUX, Dominique GAY, René PINSON, Christelle MERLE, Christophe CASSIN, Corélia CHERAMY, Didier MARTINANT, Anne FOUQUEAU - Martial FLOURY

Membres excusés : Stéphane Devaulx De Chambord

Membres absents :

Pouvoir :

Anne FOUQUEAU est nommée secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance après avoir eu confirmation de la réception des membres du conseil du PV du 11 septembre 2024 et approbation à l'unanimité de celui-ci après les modifications du chapitre V.

Délibération :

- **Subvention Noël RPI :**

Le RPI demande une subvention aux communes pour financer la journée de Noël des enfants. Il y a 60 élèves dans le RPI, 14 seraient habitants de Cindré.
Proposition de verser 15€ par enfant habitant de Cindré.

Voté pour à l'unanimité.

- **Recrutement pour accroissement d'activité :**

Accroissement d'activité lié au remplacement d'un agent absent.

Voté pour à l'unanimité.

- **Modification participation Protection Sociale Complémentaire :**

Suite à un nouveau décret, la prévoyance santé obligatoire passe de 5€ à 7€.

Voté pour à l'unanimité.

- **Adoption nouveaux statuts du SIVOS :**

Intégration des communes de BERT et MONTCOMBROUX-LES-MINES dans le syndicat intercommunal à vocation scolaire de JALIGNY.

Voté pour à l'unanimité.

- **Décision modificative pour acquisition matériel :**

Achat de matériel pour la cuisine de la salle des fêtes : frigo, four, étuve, plaque. Pour un total de 7 710€ HT.

Le budget initial voté est inférieur au montant du devis. Décision modificative pour transfert d'une ligne comptable à l'autre.

Voté contre : 3 abstention : 0 pour : 6

Questions diverses :

Terrain inondée :

Une buse de fossé serait écrasée et provoque l'inondation de la cave d'une habitation. La commission des chemins ira sur place pour se rendre compte de l'état du regard et de la buse.

Cloches de l'église :

Les cloches ont été réparées avant la messe mais un nouveau problème technique est survenu pendant la messe. Depuis les cloches ne sonnent plus. Le réparateur va revenir pour régler le problème.

L'installation électrique globale devrait être revue depuis le compteur jusqu'aux cloches. On va demander au réparateur de vérifier l'installation complète. Si elle n'est pas aux normes, on fera faire des devis pour refaire la ligne.

Auberge :

On va relancer les travaux pour la porte de garage et les deux volets roulants. A ce jour la caution et tous les loyers sont payés. Il manque le paiement des ordures ménagères. Monsieur Jannot a envoyé deux lettres recommandées à la mairie. La première fait un récapitulatif des paiements qu'il aurait versé et qui doivent être mis en relation avec les sommes réellement perçues. La deuxième met en cause l'état de propreté lors de son arrivée, l'intégrité du maire et des conseillers.

Le conseil municipal à l'unanimité acte le fait de répondre à la deuxième lettre recommandée et conteste l'ensemble des critiques énoncées par Monsieur Jannot.

Enquête publique :

Elle a commencé le 5 novembre et se termine le 20 novembre. L'enquête publique va coûter entre 800 et 1 000€. Le conseil avait délibéré pour que la commune ne paye aucun frais sur cet échange de chemin. La commune va demander à la GFR de rembourser les frais de l'enquête publique.

Les arbres des Tamaris :

Les arbres prévus dans le permis de construire ne sont toujours pas plantés. La mairie va prendre contact avec la DDT pour faire appliquer les prescriptions du permis.

Les serviettes de table pour les élèves de l'école :

La commune demande de revenir vers un système où chaque élève amène sa serviette en tissus. La maîtresse de l'école approuve.

PLUI :

La carte de zonage va être envoyée aux conseillers.

Guirlandes de Noël :

Date d'allumage et d'extinction des guirlandes de Noël : 10 décembre au 7 janvier.

Le club des aîné.e.s :

Repas ou bon d'achat chez Pejoux. Valeur de 25€. Prévoir une délibération du conseil pour approbation.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le

ID : 003-210300794-20241209-PV13112024-AU

S'LO

Réparation des voies goudronnées :

Le chemin Petard-Lebys + les plongeons + une partie des Badets +

Mode de convocation pour le conseil municipal :

Recevoir la convocation plus d'une semaine avant. Par exemple fixer la date du futur conseil au conseil d'avant. Et reculer l'heure de démarrage à 19h30.

La date du prochain conseil est fixée au : lundi 9 décembre à 19h30.

Repas de Noël :

Il n'y a pas de repas de Noël pour les enfants sur la commune. Prévoir un repas amélioré sur un midi et faire venir le maire et les employés municipaux ?

Panneau du chemin Lebys :

Le panneau va être déplacé.

Vœux du maire :

Caler la date lors du prochain conseil. Samedi 18 janvier ?

Lampadaire solaire pour éclairer le carrefour :

Demander au SDE03 pour chiffrage de la mise en place d'un lampadaire solaire au niveau du carrefour.

Lettre recommandée de Madame Boissonnet :

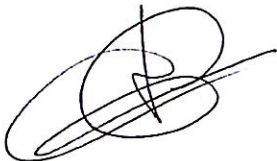
Cette dame demande un rendez-vous pour discuter d'un problème vitesse.

Repas des conseillers :

Prévoir un repas du conseil municipal chez Jean-Pierre ?

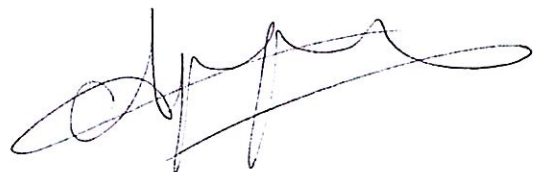
Fin de séance à 22h

Mme le Maire



Anne Fouqueau

secrétaire



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 003-210300794-20241209-PV13112024-AU